

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 20

DATE DE LA CONVOCATION

15/11/12

DATE D'AFFICHAGE

15/11/12

Objet :

2012-17-12-05
Adoption du BP 2013

L'an : 2012

Et le : Dix sept décembre 2012

A : SEIZE Heures QUARANTE CINQ

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal) **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **L.MADALLE** (CdC Orb et Taurou), **MH .LAVASTRE** (Bédarieux), **R.PAILLES** (Conseil Général), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou)

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

26 DEC. 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Objet : Adoption du Budget Primitif 2013

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Comité Syndical les propositions budgétaires concernant le budget 2013 en nomenclature M14.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.)

Le budget primitif 2013, annexé au présent rapport, se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2.613.209 €	2.613.209 €
Investissement	38.485 €	38.485 €
TOTAL	2.651.694 €	2.651.694 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée d'adopter le Budget Primitif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2013 établi par nature, et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14. et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical adopte le Budget Primitif du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour l'exercice 2013 établi par nature, et voté par chapitre auquel s'ajoute une présentation par fonction établie en conformité avec l'instruction M14. et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Bédarieux, le 17 décembre 2012.

Le Président,
Francis BOUTES

